



# Agir c'est réduire...

**Lettre d'information sur la prévention des déchets ménagers****n° 1 juin 2013****Dans ce numéro :**

## Les bons gestes pour la planète.

**Les bons gestes  
pour la planète 1****Buvons l'eau du  
robinet ! 1****Stop à la publicité 2****Devenez guide  
composteur 3****Pensez à l'Eco  
consommation 4**

D'après un sondage réalisé en 2012 par l'institut IPSOS à la demande du Conseil Général de la Somme, il apparaît que les Samariens soient prédisposés pour aller plus loin en matière de réduction des déchets. Ils seraient par ailleurs en attente d'informations pour pouvoir mieux-faire.

Environ trois quarts d'entre eux (78%) estiment qu'ils seraient enclins à réduire leur quantité de déchets s'ils étaient mieux informés soit sur la manière de le faire ou encore soit sur l'incidence qu'aurait la « réduction des déchets » sur leur pouvoir d'achat.

Dans une moindre mesure, 61% des personnes interrogées ont déclaré que si elles étaient mieux informées ou accompagnées sur la technique de compostage, cela aurait également des effets bénéfiques sur leur production de déchets.

Boire l'eau du robinet reste un geste incontournable en matière de prévention des déchets.

Saviez-vous qu'en France, la consommation d'eau en bouteille représente en moyenne 150 bouteilles par an et par habitant soit près de 12 kg d'emballages ? Et saviez-vous également que l'eau du robinet coûte 100 à 200 fois moins chère que l'eau en bouteille ?

Il faut savoir que l'eau du robinet est obligatoirement une eau potable, c'est-à-dire «une eau potable est une eau destinée à la consommation hu-



Confortés par cette enquête, l'équipe Prévention du SMITOM a choisi de lancer cette Lettre d'information pour vous aider

périodiquement à réduire vos déchets.

Vous pourrez également retrouver durant toute l'année 2013, les conseils de l'équipe prévention ainsi que des techniciens en charge de l'environnement de nos collectivités partenaires, au travers différentes actions de sensibilisation de la population sur l'ensemble du territoire.

Ne l'oublions pas, ce qui est bon pour la planète, est bon pour vos finances et celles des collectivités. Agir c'est réduire !

## Buvons l'eau du robinet ...

maine, qui peut être bue sans risque pour la santé ». La consommation permet la préservation des ressources naturelles : économie de pétrole pour la fabrication du plastique et le transport des bouteilles. L'eau du robinet

est toujours disponible 24h / 24, à domicile.

Il peut arriver que l'eau ait un goût de "chlore", elle n'est pas pour autant de mauvaise qualité ! Pour éviter ce désagrément, pensez à remplir une carafe et à la mettre au réfrigérateur pour que le chlore s'évapore.

Une autre solution existe : les purificateurs d'eau et carafes filtrantes qui, par les actions d'une résine échangeuse d'ions et du charbon actif, réduisent le calcaire, le plomb, le cuivre et l'aluminium tout en préservant les minéraux essentiels comme le calcium et le magnésium.



[www.smitomdusanterre.com](http://www.smitomdusanterre.com)  
Rejoignez notre page



Sommaire :

- Buvons l'eau du robinet, elle est bonne !
- Stop-pub : dire « non » aux 40 kilos de pub dans votre boîte aux lettres.
- Compostage : Les déchets organiques constituent 30% du poids de la poubelle
- Le réemploi et la réparation : des solutions pour nos vieux objets
- Eco-exemplarité : la production de déchets a doublé en 40 ans



## Stop à la publicité non adressée

Quarante kilos, c'est le poids moyen de publicité reçu par an et par habitant dans les boîtes aux lettres des français. C'est impressionnant ! Et dire qu'en plus, certaines personnes ne lisent même pas le contenu de ces prospectus et les mettent directement à la poubelle.

Il existe pourtant des moyens de se tenir informé des promotions et autres remises de vos magasins préférés : les lettres d'informations par courriel, le site internet des distributeurs, les moteurs de recherches qui vous donneront le meilleur rapport qualité/prix près de chez vous, etc...

Nous vous proposons de coller sur votre boîte aux lettres un autocollant « STOP PUB » qui vous évitera de voir chaque

semaine celle-ci se remplir de papier qui coûte très cher à la collectivité en collecte et traitement. Cette action importante pour la réduction des déchets ne vous empêchera pas de re-

cevoir les lettres d'information de vos collectivités (commune, communauté de communes, conseil général, etc...). Nous comptons sur vous pour agir !



**Collez vite cette vignette sur votre boîte aux lettres**

## Le compostage des bio-déchets

Le compostage consiste à décomposer la matière organique par l'action de l'air, de l'eau, des bactéries et organismes vivants du sol, pour la transformer en humus (compost).

Les déchets organiques représentent plus de 30 % de nos poubelles. Le compostage est donc une solution incontournable pour réduire très facilement notre pro-

duction de déchets. Par ce biais, vous obtiendrez un engrais efficace, naturel et gratuit.

Quels déchets se compostent ?

Tous les déchets de cuisine sont concernés : les fruits et légumes abîmés, les épluchures, marcs de café, coquilles d'œuf écrasées, ou encore les bouquets de fleurs fanées, les sciures. Sont concernées également, les déchets de jardin comme les mauvaises herbes non grainées, les tailles de haies broyées, les tontes de pelouse, les feuilles mortes, etc.

Que vous compostiez déjà ou pas, nous vous proposons de vous rencontrer pour faire un point sur les bonnes pratiques et vous conseiller le cas échéant. N'hésitez pas à prendre contact avec les animateurs de la prévention.

Votre communauté de communes porte un programme de développement du compostage domestique. Si vous souhaitez vous lancer dans le geste le plus emblématique de la prévention des déchets, vous pouvez vous rapprocher de celle-ci ou contacter les animateurs prévention du SMITOM. L'attribution d'un composteur est accompagnée d'une initiation au compostage et vous serez conseillé par un guide composteur pour résoudre les éventuels problèmes rencontrés.





## Le réemploi et la réparation



Vous avez sûrement chez vous des objets, vêtements, matériaux, outils, etc... dont vous n'avez plus besoin ? Avez-vous déjà pensé à les proposer à la vente sur les sites de réemploi ou de les donner à des associations caritatives ? Dans le premier cas vous pourrez en tirer un petit revenu au lieu de les jeter en déchèterie, dans l'autre cas vous allez alimenter un réseau de solidarité qui

procure des vêtements et des emplois aux plus démunis. Ces structures, associatives pour la plupart (Emmaüs, Envie, Association des paralysés de France...), ont mis en œuvre des projets de

réemploi et de recyclage visant à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté et à la protection de l'environnement. Elles représentent aujourd'hui plus de 9000 emplois en France. Vous pouvez aussi faire réparer vos matériels hors service (électroménager, tv, hi-fi etc..), cela coûte souvent moins cher que de réinvestir dans du neuf et en plus vous faites vivre l'écono-

mie locale au travers des artisans et commerçants réparateurs.

**Pensez-y,**

**c'est bon pour l'environnement !**

### Pourquoi le réemploi ?

- Donner une seconde vie à des objets encore utilisables
- Donner accès à des biens « bon marchés » à des personnes à faibles revenus
- Economiser des matières premières et
- Donner du travail dans les filières de collecte, tri, réparation et revente

**Un bien en fin de vie est de moins en moins souvent un déchet**

Suivez une formation aux techniques du compostage et de l'utilisation du compost. Intégrez un réseau de guides composteurs structuré et performant. Confrontez vos expériences avec d'autres guides et maîtres composteurs. Aidez les particuliers à acquérir les techniques du compostage par l'initiation et le suivi d'un groupe de pratiquants. Ça vous intéresse ? Alors Contactez-nous !

**Prochaines sessions  
de formation  
en septembre 2013  
Inscriptions SMITOM**



### Une action concrète en faveur de l'environnement.



Vous souhaitez être formé à la pratique du compostage et acquérir un savoir-faire puis le transmettre ? Vous deviendrez un acteur pour votre quartier, votre commune et vous pourrez convaincre des citoyens de l'utilité du compostage et les aider à commencer.

Vous serez accompagné par un

maître composteur et vous rejoindrez un réseau bénévole et actif de guides composteurs.

Pour cela nous vous proposons une formation qualifiante de plusieurs soirées ou demi-journées animées par un maître composteur et vous pourrez diffuser les bonnes pratiques du compostage.



## Pensez à l'éco consommation

### Jeter moins, c'est positif !

La quantité de déchets que nous produisons a doublé en 40 ans !

En 2012, chaque habitant en a produit en moyenne 380 kg. De plus, les coûts de collecte et traitement des ordures ménagères ne cessent d'augmenter.

Or, le déchet qui ne coûte pas est celui que l'on ne produit pas !

Il est désormais temps de considérer la prévention des déchets comme une politique incontournable pour l'avenir.

Évidemment... C'est en faisant nos courses que nous « achetons » nos déchets. Le manque de temps ou de connaissance et nos habitudes d'achat nous conduisent à choisir des produits parfois générateurs de beaucoup de déchets.

En comparant des achats de produits similaires (de grandes marques ou de marques distributeurs), dans des contenants différents (ex : gourde de comporte et en grand pot de même poids), nous observons des écarts de prix allant jusqu'à -25% pour les produits qui génèrent moins de

déchets. De plus, ces mêmes produits contiennent bien souvent jusqu'à 30% de matière en plus.



Consommer des fruits et légumes de saison achetés en vrac comme sur le marché, génère beaucoup moins de déchets et impacte moins l'environnement. Alors, **soyons malins !!!** En tant que consommateur, nous avons des droits,

mais nous avons aussi des responsabilités. Nous pouvons influencer sur notre production de déchets en consommant mieux.

Vous avez la possibilité de choisir d'adopter de nombreux gestes simples pour produire moins de déchets et bien gérer ceux qui restent et **devenir éco-consommateur**. La prévention des déchets consiste à éviter, retarder ou réduire la production de déchets, elle concerne toutes les actions avant la collecte et permet de réduire la quantité de déchets collectés et traités par vos collectivités.

## Les labels et les sites internet utiles

Deux écolabels officiels sont délivrés en France, la marque NF Environnement et l'écolabel Européen



[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

[www.reduisonsnosdechets.fr](http://www.reduisonsnosdechets.fr)

[www.stoppub.fr](http://www.stoppub.fr)

[www.miam-miam.com](http://www.miam-miam.com)

[www.planete-eau.org](http://www.planete-eau.org)

[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

[www.ressourcerie.fr](http://www.ressourcerie.fr)

[www.co-recyclage.com](http://www.co-recyclage.com)

[www.smitomdusanterre.com](http://www.smitomdusanterre.com)

